

# SAMSAH du CRLC 01

Service d'accompagnement médico-social  
pour adultes handicapés  
Centre ressources pour lésés cérébraux  
Bourg-en-Bresse - Ain



Secteur:  
Médico-social  
(adultes)

Administrateur délégué  
Patrick Perrard

Directeur  
Philippe Félix

Directeur adjoint  
Alexandre Clément



## Fiche d'identité

**Historique**  
Le SAMSAH a pris en 2010 le relais du SRAME 01, structure expérimentale créée en 1997.

**Coordonnées**  
12 rue du Peloux  
01000 Bourg-en-Bresse  
tél. 04 74 21 26 80  
samsah@samsah-crlc01-orsac.fr

**Personnel du SAMSAH**  
11,4 ETP

**Budget SAMSAH**  
0,75 M€

• Une équipe pluridisciplinaire  
Du fait de sa mission, le SAMSAH combine les compétences de psychologue, neuropsychologue, ergothérapeutes, infirmière, aide soignante, médecin de rééducation, conseillers en économie sociale et familiale et aide médico-psychologique.

• Le SAMSAH du CRLC 01 est inscrit dans les réseaux de partenariats au niveau départemental (RESACCEL 01, Filière AVC...) et régional (RESACCEL Rhône-Alpes...)

Destiné aux adultes victimes de lésions cérébrales acquises domiciliés dans l'Ain, le SAMSAH du CRLC 01 est un service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés.

S'appuyant sur une équipe mobile pluridisciplinaire, le SAMSAH a plusieurs missions:

- évaluer les moyens de compensation nécessaires pour une vie à domicile;
- instruire les demandes de PCH (prestations de compensation du handicap) pour la MDPH;
- élaborer le dossier pour la MDPH;
- coordonner les intervenants à domicile (soignants, médicaux et non-soignants);
- préserver au maximum l'autonomie de la personne handicapée, la développer autant que possible dans son contexte familial, social et professionnel le cas échéant.

Les orientations vers le SAMSAH sont notifiées par la MDPH. Le fonctionnement est assuré par un financement conjoint de l'ARS (partie soins) et du Conseil départemental (partie socio-éducative).

Depuis septembre 2016, l'agrément du SAMSAH du CRLC 01 a évolué ce qui lui permet d'intervenir auprès de personnes ayant une lésion cérébrale acquise avec un handicap psychique, domiciliées sur l'agglomération bourgienne.



• L'agrément du SAMSAH est de 38 nouvelles entrées par an pour une file active d'environ soixante-dix personnes. La prise en charge est de 3 ans renouvelable.

*MDPH: Maison départementale des personnes handicapées  
ARS: Agence régionale de santé  
RESACCEL: Réseau régional de soins et d'accompagnement des personnes cérébrolésées*